



Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte


BILAN D'ACTIVITÉ


2022

Service de Placement Familial Spécialisé PÔLE SOUTIEN FAMILIAL



Bât. de l'Orme
641 chemin de Montfavet
84140 MONTFAVET

 04 90 80 64 50

 04 90 80 64 69

 pfs@advsea84.asso.fr

Commentaires

Bilan d'activité élaboré avec l'ensemble du personnel du service et l'assistance du Siège de l'ADVSEA.

Validation/ présentation

Conseil d'administration du 21/04/2023

SIÈGE SOCIAL | ADVSEA

12bis, bd saint-Ruf |  04 90 80 63 80 |  04 90 80 63 84 |  siege@advsea84.asso.fr

 www.advsea.fr



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
I. L'ACTIVITÉ	5
I.1. FICHE STRUCTURE	5
I.2. CHIFFRES ET STATISTIQUES	8
II. PARCOURS ET SUIVIS DES MINEURS	9
II.1. CONSIDÉRER LA PAROLE DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE.....	9
II.1.1. Le PPE, outil indispensable	9
II.1.2. Les synthèses et bilans, préalable aux rapports d'échéance.....	9
II.2. LES MODALITÉS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ.....	10
II.2.1. Typologie des familles	10
II.2.2. Une expansion des modalités de rencontres	10
II.3. DES INSTANCES PLURIDISCIPLINAIRES AU SERVICE DE L'ENFANT	12
II.3.1. Les études de situation.....	12
II.3.2. les Instances d'étude pluridisciplinaire de situation : ieps.....	12
II.4. VERS UNE DÉMARCHE DE SOCIALISATION	12
II.4.1. Le sport, outil d'individuation.....	13
II.4.2. Le centre de loisirs, support d'acculturation.....	13
II.5. UN SERVICE EN CONSTANTE ADAPTATION AUX BESOINS DES ENFANTS	14
II.5.1. Colonies et séjours de vacances	14
II.5.2. Relais soutien.....	14
II.6. FOCUS SUR UNE SITUATION AUX MULTIPLES VULNÉRABILITÉS	15
II.6.1. La mise en place des droits des parents.....	15
II.6.2. Les modalités d'accueils et le soutien aux assistants familiaux	15
II.6.3. La mobilisation et le développement d'un réseau partenarial	15
II.6.4. Le soutien à la parentalité	16
III. UN SERVICE AU CŒUR DES PROJETS	16
III.1. UN SERVICE CRÉATEUR DE SOUVENIRS.....	17
III.1.1. Un été hauts en couleurs.....	17
III.1.2. La fête de fin d'année	18
III.2. LES PROJETS EN MOUVEMENT.....	19
III.2.1. L'atelier d'écriture, « écrire tout haut ce que l'on vit tout bas »	19
III.2.2. Des prémices à poursuivre	20
III.2.2.1 Atelier philo, « éclairer les petites lumières ».....	20
III.2.2.2 Groupe d'expressions parents et enfants	22



IV. FONCTIONS SUPPORTS	23
IV.1. UNE SPÉCIFICITÉ DU PFS - LA FONCTION SECRÉTAIRE MINEUR.....	23
IV.2. SECRETARIAT AF	23
IV.3. SECRETARIAT DE DIRECTION	24
IV.4. COMPTABILITÉ.....	24
V. FORMATIONS ET GROUPE DE TRAVAIL	25
V.1. UN SERVICE QUI DIVERSIFIE ET SOUTIENT L'OFFRE DE FORMATIONS.....	25
V.1.1. Une démarche continue de formation	25
V.1.2. Focus sur la formation « Approche holistique et intégrative de l'accompagnement socio-éducatif.....	26
V.1.3. un affinement des pratiques des écrits professionnels.....	28
V.2. VERS UNE PROFESSIONNALISATION CONTINUE DU MÉTIER D'ASSISTANT FAMILIAL	28
V.2.1. Le groupe 1 ^{er} accueil.....	28
V.2.2. Groupe DEAF.....	29
V.2.3. Groupe 0-5 ans	29
V.2.4. Groupe d'échange sur la fin d'accueil	29
V.2.5. Trame de recueils de situation de maltraitances	29
V.2.6. Élaboration du règlement de fonctionnement.....	30
V.2.7. Élaboration de la charte des valeurs	30
VI. CONCLUSION.....	31



INTRODUCTION

Nous avons connu en 2022, une année inédite en terme de sollicitations d'accueils et notamment par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance par le biais des EDES et du service MODA. Notre collaboration se veut la plus étroite possible et nous avons répondu présents chaque fois que possible.

Les recrutements des assistants familiaux ont pu compenser les départs en retraite, nous devons continuer à promouvoir le métier d'assistant familial, à créer les conditions d'exercices de leur fonction en adéquation avec l'évolution du monde du travail tant en terme de formation que de qualité de vie au travail.

Comme nous l'avons écrit l'année dernière, les conditions d'exercice de la mission d'assistant familial est au cœur de nos préoccupations. La pluralité des troubles des enfants et la multiplicité de la prise en charge rend plus difficile la mission et l'attractivité du métier. Outre les APP, la formation, la mise en poste de la référente professionnelle dans l'accompagnement des postures professionnelles est une évolution notable.

Les situations des enfants et de leur famille sont de plus en plus complexes. Les troubles multiples des enfants et la parentalité souffrante voient encore et depuis des années les droits réduits. Les visites en présence d'un tiers est l'action principale des référents éducatifs et sont chronophages même si ces moments de rencontre sont un réel outil de soutien à la parentalité.

À l'image du SAPSAD, des actions collectives à destination des parents, des enfants ou parents/ enfants permettent des observations, un accompagnement différent, riche dans le lien et la relation. Ces temps sont animés par l'équipe pluridisciplinaire (AF/ éducateurs), ce qui permet aussi de développer la coopération.

I. L'ACTIVITÉ

I.1. FICHE STRUCTURE

➤ Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental/ PJJ

NOMBRE D'ETP | 12,43 + 45 AF

CAPACITE | 65 places + 2 jeunes majeurs

PUBLIC | 0-21 ans

Créé en 1936, il est l'un des premiers services du Comité de Protection de l'enfance qui deviendra en 1963 Association départementale de la Sauvegarde de l'Enfance. Ce service sera habilité dans un premier temps pour accueillir des garçons (en date du 18 juillet 1961) puis pour les filles (11 mars 1963).

À partir de 1974 le service exerce sur mandat du Juge des Enfants des mesures de protection judiciaire auprès de jeunes adultes le décret du 18 février 1975 fixe les modalités de mise en œuvre de cette action.

En 1983 la mise en place d'un service jeune majeur en hébergement individuel a permis d'offrir au jeune une période de transition dans la prise d'autonomie.

En 1991 le service de placement demande le renouvellement de son habilitation avec modification, nouveau projet de service et changement de nom : Service de Placement Spécialisé suite à la demande depuis 3 ans des magistrats.

➤ Structure architecturale



Le service de Placement familial se situe sur le site de la Verdière à Montfavet dans bâtiment de l'Orme.

Il intervient sur l'ensemble du département du Vaucluse.

➤ Organigramme

PÔLE SOUTIEN FAMILIAL | Placement familial spécialisé

Direction 0,80
Chef de service 0,80

Secrétaire de Direction 0,80

Comptable 0,90

Gestion RH AF 1

Secrétaires mineurs et accueil 3,50

Psychologue 0,60

Équipe éducative 3,80

Référente AF 1

Assistants familiaux 45

Services généraux 0,63

➤ Mission et types de prises en charge

Le placement familial spécialisé est un service social doté d'une personnalité morale propre, habilité à recevoir des mineurs garçons et filles ; des jeunes majeurs en référence aux articles 375 et suivant du Code Civil relatifs à l'action éducative et en lien à l'ordonnance modifiée n°45 – 174 du 02/02/1945 relative à l'enfance délinquante.

Le service est ouvert 365 jours par an et dispose de 63 places « mineurs », 2 places « jeunes majeurs » financées par le Conseil départemental et 2 places pour « les jeunes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ». Le service a la particularité de fonctionner en placement direct. Il est à la fois service d'accueil et le service gardien des mesures judiciaires. Il est mandaté directement par les Juges des enfants, et doit s'assurer de la mise en application immédiate de l'ordonnance de placement, et accompagner l'enfant jusqu'à sa sortie du dispositif.

Les missions du Service d'accueil familial sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Famille (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma de protection de l'enfance. Le placement familial est un dispositif qui permet de prendre en charge un enfant dans une autre famille que la sienne, afin de résoudre une situation de danger le concernant.

L'ensemble des professionnels du placement familial s'accorde pour définir la mission de l'accueil familial :

- Proposer aux mineurs et jeunes majeurs accueillis un véritable projet de vie, leur permettant de se construire dans un environnement sécurisé : familial, éducatif et affectif.
- Favoriser et restaurer une relation de l'enfant avec ses parents, sa famille, épanouissante et respectueuse des places de chacun.

La finalité est de redonner à l'enfant séparé, déplacé, une identité constituée de son appartenance familiale et de traiter le dysfonctionnement de la relation enfant - parents, en vue de permettre, autant que faire se peut, un retour de l'enfant dans sa famille. Dans le cas où cela n'est pas possible, l'objectif est d'aider l'enfant à grandir en maintenant le lien avec sa famille.

L'assistant familial participe à la prise en charge pluridisciplinaire et à l'accompagnement de l'enfant.

➤ Objectif du service

Le Placement Familial Spécialisé a pour objectif :

- De protéger l'enfant, de l'aider à grandir en lui garantissant un cadre d'accueil sécurisant et adapté à ses besoins
- De soutenir les parents dans leur rôle (grâce aux différents entretiens et aux liens maintenus avec eux)
- De maintenir et d'améliorer les relations parents-enfants (visites médiatisées ou encadrées et, quand cela est possible, droits de visite et d'hébergement).

L'objectif est bien de permettre le retour de l'enfant chez ses parents, dès que les conditions de sécurité, de bien-être et d'éducation pour lui sont à nouveau réunies.

Chiffres clés

NB THÉORIQUE DE JOURNÉES	24 455	RÉPARTITION PAR AGE → MOYENNE 11 ANS	28 % d'enfants de 0 à 6 ans 34 % d'enfants de 6 à 12 ans 38 % d'enfants âgés de 12 à 21 ans
Taux d'occupation en %	97 %		
NB ARRÊTÉ DE JOURNÉES	23 721	RÉPARTITION PAR SEXE	45 % de filles, 55 % de garçons
NB RÉEL DE JOURNÉES	24 557	RECONNAISSANCE MDPH	28 % des enfants
Taux d'occupation réel en %	100,42 %	ENFANTS SORTANTS	17 enfants
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE		85 % de mineurs sont originaires de Vaucluse	
RÉPARTITION PAR TRIBUNAUX		78 % JE du Comtat 19 % JE du Grand Avignon 4 % autres	

Réalisations 2022

Cette année est marquée par une croissance majeure du nombre de sollicitations au sein du PFS, soit 20 entrées avec un pic de 34 demandes d'admission entre juillet et octobre (10 issues de l'AEMO ADVSEA, 11 Edès, 5 SAPSAD, 4 PJJ et 4 autres).

Si cette augmentation souligne l'identification et la reconnaissance du service par le réseau partenarial, il met également en exergue un contexte social alarmant dont les besoins apparaissent de plus en plus grands.

Le Département doit faire face à une augmentation de la demande sociale et de leur activité en protection de l'enfance, résultant d'une dégradation des situations familiales mais également des évolutions législatives récentes. Sur le territoire, le taux de judiciarisation des mesures de placement très élevé (94 %), est supérieur à la moyenne nationale et en hausse (90 % en 2015). Ainsi si l'augmentation des places SAPSAD permet de répondre aux besoins, la dégradation des situations (attente, manque de moyens, manque de structures médico-sociales...) renforce la nécessité d'une mesure de placement hors domicile.

Notons que l'accueil familial, demeure le premier mode d'accueil dans le Vaucluse mais il est à souligner une baisse préoccupante du nombre d'assistants familiaux.

Concernant la typologie des mineurs accompagnés, l'âge moyen et la répartition par sexe restent quasiment identiques à l'année passée, mais nous observons cependant une évolution du profil des enfants avec notamment une augmentation de 10% du nombre de situations avec reconnaissance MDPH.

Ces dernières impliquant des difficultés quotidiennes dans la prise en charge, manifestées par des troubles du comportement, une scolarisation très partielle, un manque de places et/ou attente dans les structures médico-sociales, un manque de ressources en pédopsychiatrie / neuropédiatrie constaté, alors même que le maintien à domicile de certains enfants serait possible moyennant un soutien psychologique adapté.

Enfin, cette année est aussi empreinte de divers mouvements avec 17 sorties du service, soit une augmentation de 8%, dont 8 majeurs et 9 mineurs avec pour 72% d'entre eux un retour en famille avec mesure d'assistance éducative.

Enjeux et perspectives

Un soutien et accompagnement soutenu et de proximité au profit des assistants familiaux sont mis en place par le référent professionnel spécifiquement et plus largement par l'équipe pluridisciplinaire.

Promouvoir le métier d'assistant familial est une action continue sur plusieurs années.

La nécessité de faire tiers dans la relation de l'assistant familial avec l'enfant et sa famille, la charge émotionnelle de ce professionnel dans l'exercice de sa mission, une réactivité nécessaire implique un accompagnement spécifique afin de faire perdurer l'accueil et permettre à l'enfant de se construire.

Il reste d'actualité de définir un parcours spécifique à la petite enfance (notamment en terme de santé) et aux 12-18 ans en terme d'autonomie.

Le partenariat et le réseau de territoire est à développer et à construire. Des conventions de partenariat et un répertoire sont à élaborer.

1.2. CHIFFRES ET STATISTIQUES

2022

PLACEMENT FAMILIAL



LE TAUX D'OCCUPATION EST DE 100,42%



85 enfants ont été accueillis en 2022 dont
47 garçons et 38 filles

- 6 enfants 0-3 ans
- 18 enfants 3-6 ans
- 29 enfants 6-12 ans
- 23 enfants 12- 18 ans
- 9 + de 18 ans



17 enfants ont quitté le placement familial orientés
vers :

- ↳ 4 retours en famille naturelle
- ↳ 3 en autonomie
- ↳ 3 ASE
- ↳ 4 en foyer ou MECS
- ↳ 3 en SAPSAD

20 admissions :

- 4 enfants 0-3 ans
- 5 enfants 4-6 ans
- 6 enfants 7- 12 ans
- 5 enfants 13- 18 ans



Orientés par :

- ↳ 4 SAPSAD
- ↳ 6 AEMO
- ↳ 9 ASE
- ↳ 1 SIE



II. PARCOURS ET SUIVIS DES MINEURS

II.1. CONSIDÉRER LA PAROLE DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE

II.1.1. LE PPE, OUTIL INDISPENSABLE

Le Projet Pour l'Enfant (PPE), institué par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, est une démarche d'accompagnement de l'enfant et de sa famille.

Outil central dans le dispositif de protection de l'enfance, la loi du 14 mars 2016 en définit son contenu. Celui-ci vise à accompagner l'enfant tout au long de son parcours au titre de la protection de l'enfance et à garantir la cohérence des actions conduites auprès de l'enfant, de sa famille et de son environnement.

Tout comme peut l'être le Président du Conseil départemental, le service PFS, en tant que service gardien est le garant de l'élaboration de ce document unique et structuré pour tout enfant bénéficiant d'une prestation d'aide sociale à l'enfance ou d'une mesure de protection judiciaire.

Élaboré dans les trois mois qui suivent le début de la mesure, il est établi dans un objectif de construction commune entre les titulaires de l'autorité parentale, l'enfant, les tiers impliqués dans sa vie, le service ou auquel le juge a confié la mesure. Mis en place de manière progressive et actualisé en 2020, le PPE est systématiquement élaboré chaque année pour chacun des enfants et adressé au Magistrat.

→ Lors de cette année riche en mouvements et en arrivées, le service, par la mobilisation des référents éducatifs, des assistants familiaux et des fonctions supports (secrétaires mineurs principalement), a pu organiser et élaborer **68 PPE**.

Si cette instance représente un moment clé dans la définition des objectifs d'accompagnement de l'enfant et de sa famille, il demeure un outil de coordination de l'ensemble des projets de l'enfant et notamment des besoins en terme de soins (psychologique, orthophonique...). Aussi il nous est apparu primordial que la psychologue du service, en charge de la coordination et des suivis, devienne une actrice majeure lors de l'animation de ce temps. Ainsi, pour les perspectives 2023, la psychologue sera en charge de l'animation et de la coordination de chacun des PPE à venir.

II.1.2. LES SYNTHÈSES ET BILANS, PRÉALABLE AUX RAPPORTS D'ÉCHÉANCE

Si ces deux instances ne relèvent pas d'un caractère obligatoire, elles ont été pensées et mises en œuvre dans ce souci de pouvoir accueillir la parole de l'enfant et de sa famille. Ces étapes préalables, demeurent indispensables aux missions de notre service, évaluer, interroger et mettre en perspectives les différents objectifs énoncés dans le PPE de chaque enfant.

Les temps de **synthèses** destinées principalement à l'endroit des assistants familiaux hors présence des détenteurs de l'autorité parentale, permettent également une écoute pro-active des évolutions et difficultés observées au quotidien par le professionnel. Auparavant animés par la psychologue, ces temps seront pour l'année 2023, encadrés par la référente professionnelle, garantissant un suivi et un soutien régulier de chaque assistant familial.

→ Le temps de **bilan** organisé dans les 2 mois avant l'échéance de la mesure, représente cette année **59** instances, permettant, tant d'évaluer les objectifs définis dans le PPE, que de recueillir l'avis et la parole de l'enfant et sa famille quant à l'accompagnement réalisé sur l'année écoulée.

Cette instance animée par le chef de service, en présence de l'enfant et sa famille, de l'assistant familial, et du référent éducatif permet à ce dernier d'élaborer le rapport à échéance adressé au Magistrat. Rapport dont le contenu sera par la suite élaboré en équipe pluridisciplinaire, faisant état de l'évaluation de la situation de l'enfant et étroitement corrélé au PPE. Il porte sur les mêmes domaines de vie que le PPE, à savoir la santé physique et psychique de l'enfant, son développement, sa scolarité, sa vie sociale et ses relations avec sa famille et les tiers intervenant dans sa vie. Le rapport fait apparaître les conclusions tirées de l'évaluation et dresse un bilan de la mise en œuvre des actions définies dans le PPE en mettant en exergue les points d'évolution et les actions à poursuivre. En effet, au regard de l'évolution de la situation de l'enfant et de celle de ses représentants légaux, il peut contenir des propositions d'ajustements du PPE.

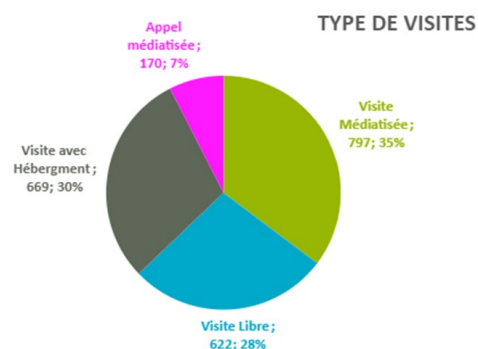
II.2. LES MODALITÉS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

II.2.1. TYPOLOGIE DES FAMILLES

Si la majorité des parents souhaitent le retour de leurs enfants, ils en sont cependant empêchés par leurs propres souffrances. Ainsi, les familles des enfants accueillies au PFS rencontrent des difficultés qui se caractérisent par :

- Une cellule familiale éclatée, reconstituée et conflictuelle
- Un isolement affectif, une marginalisation
- Des situations fréquentes d'alcoolisme, de toxicomanie ou autres addictions
- Des situations de violences verbales ou physiques, de maltraitance, de comportement de type incestueux
- Une évolution flagrante du nombre de parents souffrant de troubles psychiques ou de déficiences intellectuelles
- Des adultes souffrants d'immaturité, en manque de repère éducatifs et souvent dénués de modèle de parentalité...

II.2.2. UNE EXPANSION DES MODALITÉS DE RENCONTRES



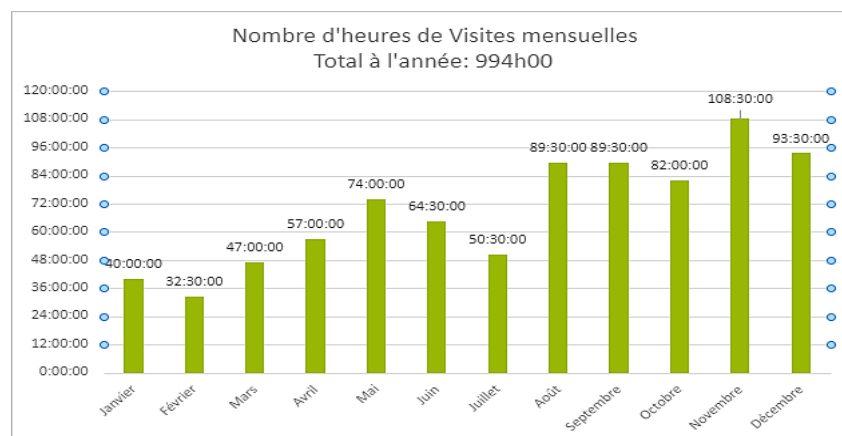
Les situations fortement dégradées font qu'en 2022 seules 30% des situations ont bénéficié de droits d'hébergement et 28% de visites libres.

Nous notons par ailleurs une forte augmentation de visites au domicile parental en présence d'une TISF.

Depuis quelques années le nombre de Visites Médatisées évolue :

Cette augmentation des visites médiatisées nous oblige à adapter continuellement notre intervention et organisation de travail, d'accompagnement et de soutien aux enfants et aux assistants familiaux.

Commenté [LW1]: Revoir mise en page graphiques

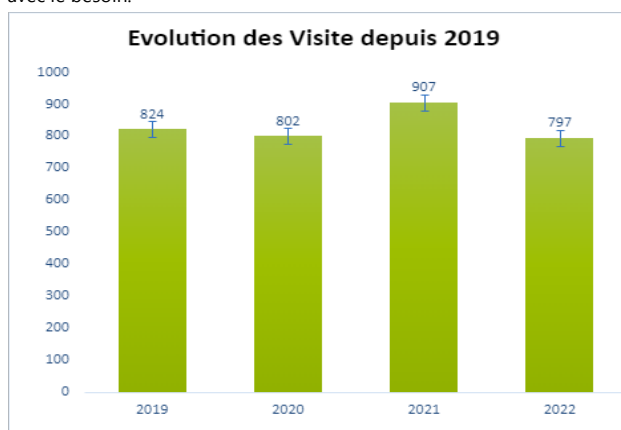


Fin 2022, plus de **93 h mensuelles** effectives de visites sont programmées, contre 69h en 2020, réparties entre 4 référents (3,5 ETP), ce temps est doublé si nous comptons l'accueil des parents, le temps de clôture de la visite et les comptes rendus.

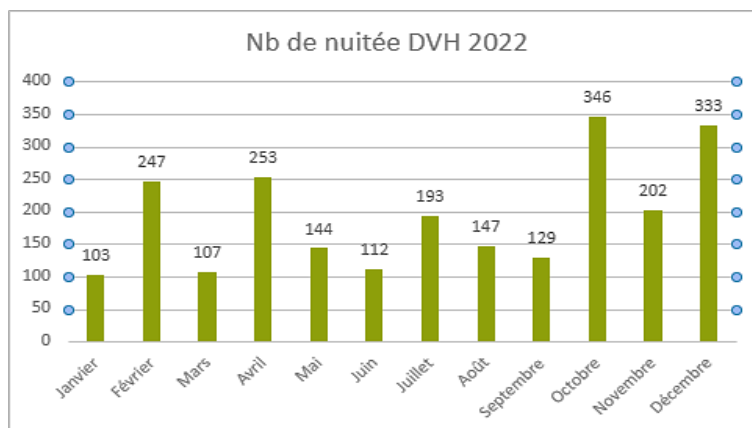


Ce sont les éducateurs référents qui accompagnent les visites médiatisées, et parfois, en doublon avec la psychologue ou un cadre de direction pour le(s) parent(s) qui présentent des troubles psychiatriques, ou une instabilité psychologique.

Si ces visites sont indéniablement un outil de soutien à la parentalité où bien souvent sont travaillées, abordées la qualité du lien et l'histoire familiale, notre dotation en référents n'est pas en adéquation avec le besoin.

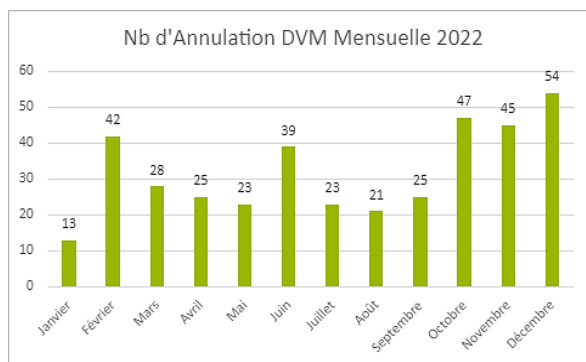


Celles-ci ne font que d'évoluer à la hausse, engendrent des difficultés d'organisation et perturbent le rendu de la mission en termes d'accompagnement des assistants familiaux.

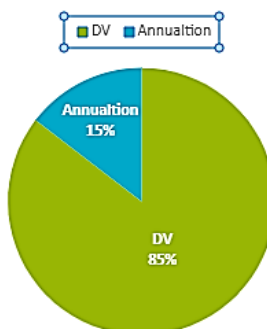


Aussi, nous notons une augmentation de la diversification des modalités de rencontres, dont nous avons la charge de programmation, planification, modifications et informations et demandes d'autorisation au Magistrat.

Accompagnée et soutenue par les secrétaires mineurs et secrétaire-accueil, cette expansion requiert un ajustement constant pour faire face aux impératifs de chacun et par la même engendre indéniablement des modifications, annulations encore trop récurrentes.



ANNULATION 2022



Commenté [LW2]: Mise en page graphique

II.3. DES INSTANCES PLURIDISCIPLINAIRES AU SERVICE DE L'ENFANT

II.3.1. LES ÉTUDES DE SITUATION

Dans la perspective d'une évaluation continue des objectifs, actions et moyens dévolus à l'accompagnement de chaque situation, le service dispose donc de plusieurs instances participatives (DIPC, PPE, synthèse, bilan, entretien psycho-éducatif...) et peut également mettre en œuvre un temps d'élaboration, intitulé « Étude de situation ».

L'objectif principal vise à réunir l'ensemble des professionnels intervenant auprès de la situation dans une démarche de réflexions collectives et pluridisciplinaires.

Cette instance peut être sollicitée par l'équipe éducative, l'assistant familial ou un partenaire.

Cette année, **21 études de situations** ont ou être réalisées.

II.3.2. LES INSTANCES D'ÉTUDE PLURIDISCIPLINAIRE DE SITUATION : IEPS

Les services du Conseil départemental, disposant également d'instances de réflexions, nous permettent cette année encore de bénéficier d'échanges professionnels avec l'échange de regards croisés.

Ainsi, il est apparu à plusieurs reprises, à notre initiative ou en tant que partenaire invité, la nécessité de solliciter ou initier ce temps, afin de nourrir et questionner les différents accompagnements mis en place.

Cette année nous avons participé à **18 IEPS**.

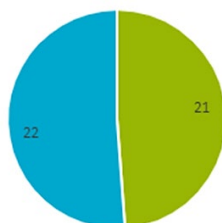
II.4. VERS UNE DÉMARCHE DE SOCIALISATION

En lien avec le PPE et les objectifs de développer et soutenir la place d'acteur de chaque enfant, le service propose, impulse des actions et projets à visée de socialisation.

Ainsi chaque enfant peut bénéficier d'une inscription à une activité sportive ou artistique extra-scolaire.

II.4.1. LE SPORT, OUTIL D'INDIVIDUATION

Nombre d'inscrits Club de sport

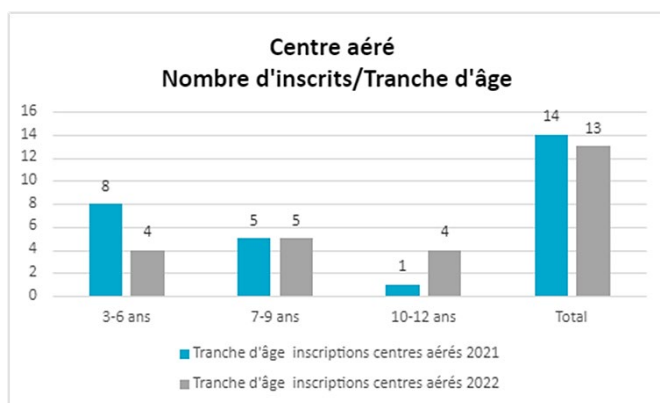
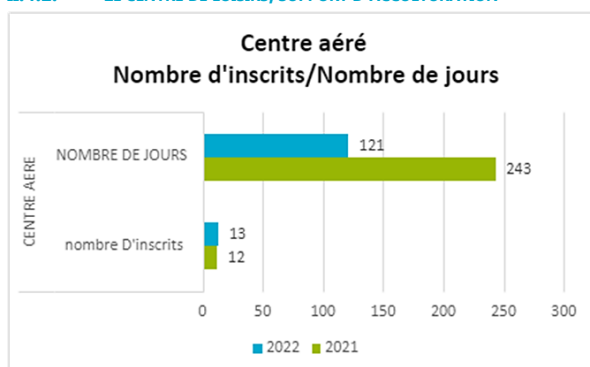


■ 2021 ■ 2022

Une légère diminution d'inscriptions est à noter en lien avec les nombreux mouvements (arrivées et sorties) connus par le service cette année.

Également cette baisse peut s'expliquer par le taux d'inscriptions au centre de loisirs permettant aux enfants de bénéficier de diverses activités tant sportives, manuelles qu'artistiques.

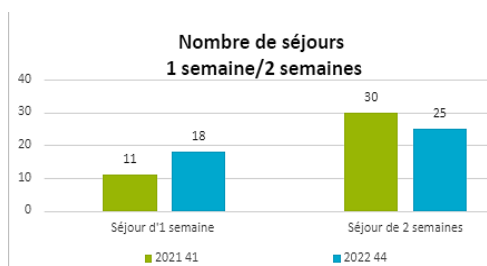
II.4.2. LE CENTRE DE LOISIRS, SUPPORT D'ACCULTURATION



Soutenue lors de l'élaboration du PPE, l'inscription au centre de loisirs permet à de nombreux enfants de développer des relations auprès d'autres enfants qu'ils fréquentent pour la majorité au sein de leur groupe scolaire. Conditionnée à l'adhésion du mineur, cette démarche favorise également un sentiment de normalisation de la situation de l'enfant.

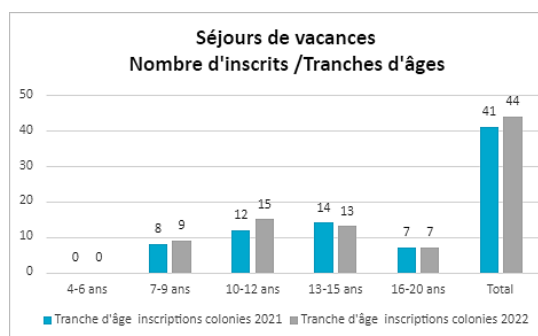
II.5. UN SERVICE EN CONSTANTE ADAPTATION AUX BESOINS DES ENFANTS

II.5.1. COLONIES ET SÉJOURS DE VACANCES



Les colonies de vacances font également parties des projets soutenus et valorisés au sein du service, permettant à chaque enfant en fonction de ses besoins de bénéficier des avantages d'une collectivité tout en profitant d'un cadre différent de vacances.

L'enfant est accompagné par l'assistant familial à faire une sélection de séjours en fonction de son âge, ses envies et capacités.



Si cette année, nous ne notons pas forcément une augmentation du nombre de séjours, au regard du contexte actuel, nous notons une majoration importante des frais.

II.5.2. RELAIS SOUTIEN

NOMBRES DE JOURS DE RELAIS	NOMBRE DE JOURNÉES	NOMBRE CONTRATS
INTERMITTENT	1 389	
CONTINU	17	
TOTAL	1 406	386

TYPE CONTRATS PFS	NOMBRE CONTRATS	NOMBRE JOURS
Congés payés	121	1 054
Continu temps complet	42	317
Continuité d'accueil	33	105
Formation/ Vie institutionnelle	17	12
Maladie	51	882
Regroupement de fratrie	18	16
Soutien exceptionnel	71	267
Soutien régulier	39	108

DÉROGATIONS	NOMBRE
DÉROGATIONS ACCORDES	180
DÉROGATIONS REFUSÉES	4
DÉROGATIONS ANNULÉES	5
NB DEMANDES DE DÉROGATIONS D'AGRÉMENT	189

II.6. FOCUS SUR UNE SITUATION AUX MULTIPLES VULNÉRABILITÉS



En octobre 2017, le service de Placement familial accueille une fratrie de 5 enfants âgés de 6 mois à 9 ans. Situation aux multiples problématiques : carences de soins, risque de fratricide, maladies génétiques, troubles associés...

Au bout de 6 ans d'accueil dans notre service, nous pouvons établir un certain nombre d'éléments spécifiques, permettant de prendre en considération le panel divers et varié d'outils, de moyens, de prises en charges que le service de Placement a pu mobiliser autour de cette fratrie. Eu égard de la complexité de la prise en charge de ses enfants présentant un aspect médical sévère, et afin d'éviter au maximum toutes nouvelles ruptures, l'équipe du service de Placement s'attèle chaque jour pour trouver des réponses adaptées aux besoins de chacun.

Ainsi, l'accompagnement de la situation a nécessité des adaptations et des ajustements réguliers concernant :

II.6.1. LA MISE EN PLACE DES DROITS DES PARENTS

- Des droits de visites médiatisées par groupe de deux ou trois enfants, nommant la nécessité de ne pas réunir l'ensemble de la fratrie sur les rencontres au regard de la complexité de la prise en charge individuelle de chacun et des compétences parentales à identifier les besoins des enfants (planning sur mesure avec roulement régulier, SAS pour éviter aux enfants de rencontrer le reste de la fratrie...)
- Des droits de visites médiatisées avec l'ensemble de la fratrie en lieu neutre puis au domicile parental (2 référents pour assurer les visites hors Département)
- Des droits de visites semi médiatisées avec l'ensemble ou un groupe de la fratrie permettant des activités extérieures (entretiens avant et après rencontres, étayage éducatif des parents)
- Des droits de visites et d'hébergement individuel ou en petit groupe pendant les temps de vacances scolaires (VAD régulières, temps individuels)

II.6.2. LES MODALITÉS D'ACCUEILS ET LE SOUTIEN AUX ASSISTANTS FAMILIAUX

Comme l'indique la loi, **le service de Placement familial a dans un premier temps souhaité réunir au maximum les enfants auprès du même assistant familial.**

Ainsi, plusieurs configurations ont été tentées pour réunir ses enfants, puis au regard des relations empreintes de violences et des observations des assistants familiaux **il est apparu plus judicieux de séparer la fratrie.**

- Des rencontres fratrie sans les parents et en présence des référents et de la psychologue se sont mises en place. Avec l'ensemble des enfants puis avec les enfants présentant le plus de difficultés dans leur liens. Ainsi des binômes ont été créés, des temps individuels proposés, des trio et des temps à quatre pour atteindre la finalité d'un groupe fratrie en capacité de communiquer ensemble.
- Des relais soutien ont été proposés régulièrement aux assistants familiaux. Dernièrement, au regard des problématiques spécifiques et très complexes du dernier enfant de la fratrie, un trio d'assistantes familiales s'est organisé pour accompagner cet enfant permettant à l'assistante familiale du relai, des regards croisés et du soutien face à cette situation.
- Des relais fratrie pour continuer de mettre au travail différemment les liens fratrie.
- Des rendez-vous avec l'ensemble des assistants familiaux intervenant auprès de cette famille.

II.6.3. LA MOBILISATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU PARTENARIAL

La situation des enfants présentant des problématiques si spécifiques, le service de Placement familial a sollicité l'ensemble des partenaires du territoire en organisant des réunions auprès du Département pour tenir informé de l'avancée des situations et des **difficultés toujours présentes dans leur prise en charge globale** (3 IEPS sur l'année 2022).



Les professionnels du corps médical agissant sur le territoire de Vaucluse et du Gard sont aussi alertés par la situation des enfants et au fait des problématiques rencontrées. La MDPH, les services de soins du droit commun, les pédopsychiatres de l'hôpital, les services d'urgences, les unités pédiatriques diverses et les professionnels du secteur génétique sont au courant et connaissent les questionnements encore présents dans ces situations.

Le service de Placement se voit mettre en lien ces différents professionnels, alimentant sans cesse des dernières indications médicales, actualisant les prises en charges, afin de fluidifier la communication et d'éclaircir au maximum la problématique des enfants sur le plan médical permettant d'envisager des prises en charges plus adaptées pour chacun des enfants.

Chaque enfant bénéficie d'une prise en charge psychologique par le biais des CMPEA, des CMPP, des SESSAD ITEP /IME, ou encore de prises en charge en orthophonie, en psychomotricité dans le champ du libéral.

L'équipe du service se met en lien de manière régulière avec les équipes en charge de la scolarité des enfants, permettant de mettre en place des négociations et des prises en charge au plus proche des problématiques des enfants.

II.6.4. LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

L'équipe pluridisciplinaire du service de Placement a proposé à la famille un accompagnement et un soutien à la parentalité conséquent grâce à la mise en place d'entretiens à la fin de chaque visites permettant de notifier les objectifs clairs à travailler avec chacun des parents, s'appuyant sur la grille d'évaluation conçue pour évaluer les compétences parentales dans le cadre des visites médiatisées.

Des entretiens psycho éducatifs ont été régulièrement instaurés pour revenir sur les postures et attitudes de chacun des parents, les accompagner à identifier les besoins de leurs enfants et ainsi prendre en compte leur fonction parentale.

Face au décès brutal du père en août 2021, les référentes éducatives sont allés chercher les enfants afin de les réunir pour leur annoncer la perte de leur papa.

Un rapport de proximité et une vigilance accrue s'est instauré à la suite de cet évènement dramatique. Un accompagnement particulier a été proposé à chacun des enfants sur l'absence de leur papa.

Ainsi, les référents éducatifs ont pu accompagner l'ainé de la fratrie se recueillir sur la tombe de son père, et ont pu organiser des temps de paroles et de souvenirs partagés avec chacun des enfants en respectant leurs rythmes et leurs besoins.

À ce jour, trois des enfants bénéficient de droits de visites et d'hébergement larges et libres au domicile de la maman. Des visites au domicile sont assurées régulièrement par les référentes éducatives ainsi que des appels hebdomadaires et un réel soutien sur le plan administratif et organisationnel.

III. UN SERVICE AU CŒUR DES PROJETS



III.1. UN SERVICE CRÉATEUR DE SOUVENIRS

III.1.1. UN ÉTÉ HAUTS EN COULEURS

L'équipe éducative après plusieurs périodes de crises sanitaires, de restrictions, de jauges, de masques a eu à cœur de recréer une dynamique de groupe auprès des enfants accompagnés par le service, également dans une intention de favoriser la création de souvenirs pour chacun des enfants. Accompagnées de plusieurs assistants familiaux, de nombreuses actions et activités se sont déroulées tout au long de l'été, demandant une organisation de l'ensemble du service.

ACCROBRANCHE



TOULURENC



RANDONNÉE ÉQUESTRE



FERME PÉDAGOGIQUE



SEAQUARIUM



III.1.2. LA FÊTE DE FIN D'ANNÉE

La période des fêtes de fin d'année est souvent empreinte de reviviscences, de nostalgies pour les enfants. Le service souhaitant adoucir, étayer et égayer ce moment a organisé avec la participation de nombreux assistants familiaux diverses activités (adaptées en fonction de l'âge et des envies de chaque enfant), et proposé un chaleureux goûter accompagné de réconfortantes friandises.

ACTIVITÉS CHOISIES PAR LES ENFANTS



FRIANDES RÉCONFORTANTES ET GOUTER CHALEUREUX



III.2. LES PROJETS EN MOUVEMENT

III.2.1. L'ATELIER D'ÉCRITURE, « ÉCRIRE TOUT HAUT CE QUE L'ON VIT TOUT BAS »



L'atelier d'écriture/ Rap s'est construit de manière collective entre le SAPSAD d'Avignon et le service de Placement.

Il est né d'une collaboration entre deux professionnels ayant pour objectif commun de pouvoir réunir des jeunes adolescents bénéficiant d'une mesure d'assistance éducative autour d'ateliers d'écriture. Dans cette construction, l'idée d'un intervenant, amoureux des mots et des textes, est rapidement apparue. Ainsi, le duo de professionnels s'est vu complété par un intervenant extérieur expérimenté dans l'écriture et plus particulièrement les textes de Rap.

Les professionnels ont animé des ateliers d'initiation au Rap de manière simple et ludique.

L'intérêt principal était de pouvoir offrir un espace dans lequel la parole devenait plus libre, plus spontanée et où l'écriture se transformait en un support à leurs expressions.

En effet, le RAP est une discipline essentiellement basée sur des expressions populaires qui reposent sur le vécu de la personne, sa propre expérience, dite avec force et de manière directe, permettant à l'auteur de raconter le monde qui l'entoure, la société, le système dans lequel il évolue, la manière dont il ressent et vit sa réalité.

À travers des exercices ludiques, l'idée a été de transmettre aux participants certaines techniques d'écriture (rimes, jeux de mots, champs lexicaux) et de les aiguiller dans la découverte de leur propre « flow », cette parole rythmée, scandée, cette technique de chant percutante et singulière.

Une dizaine d'ateliers ont eu lieu sur une durée d'une heure et demie le jeudi soir, réunissant alors 5 à 6 jeunes entre 11 et 15 ans.

Après un travail autour de la reprise de texte, la personnalisation des paroles, la prise de paroles en groupe, la prise de confiance en soi et une dynamique de confiance collective et d'équipe, les jeunes participants ont eu l'opportunité de visiter un studio d'enregistrement.

Ainsi, un texte a été co écrit avec chacun des participants afin de pouvoir produire un enregistrement tous ensemble. Cette finalité a permis au projet de prendre sens pour l'ensemble des adolescents et de créer une énergie de groupe constructive et riche. Ensemble, ils se sontentraînés, soutenus, écoutés.

Plusieurs séances en studio ont permis aux jeunes participants de découvrir les aspects techniques du métier, les processus de production de musique et de rencontrer des professionnels de l'enregistrement.

Ce projet a permis de favoriser la création ludique à travers l'écriture avec une approche du Rap, de favoriser le développement personnel, culturel et artistique des adolescents. Ainsi, ces différentes rencontres ont permis des apprentissages au sein d'un collectif, de mettre en valeur la parole de chaque participants, en les aidant à s'exprimer, à s'écouter, à prendre conscience de leur potentiel individuel, de leur force commune, de produire dans une ambiance construite sur la confiance et le non jugement.

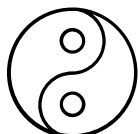
Dans un monde où tout va vite, tout se consomme à l'instant, l'individualisme prend le pas sur le collectif, sur le partage, sur l'ouverture d'esprit. La musique, la poésie, l'art dans son ensemble nous permettent de rester connecter avec l'autre de transmettre un peu de "nous" à "l'autre".

Le but de cet atelier a été de libérer la parole de ces adolescents, qu'ils puissent s'autoriser à s'exprimer tel qu'ils le souhaitent, comme ils rêvent, comme ils pleurent, comme ils crient, comme ils vivent, simplement en mettant des mots sur leurs maux.

Julie HEINRICH

III.2.2. DES PRÉMICES À POURSUIVRE

III.2.2.1 Atelier philo, « éclairer les petites lumières »



Un projet d'ateliers de philosophie a germé en fin d'année 2022, initié par une éducatrice spécialisée et deux assistantes familiales du service de Placement familial spécialisé. Ce projet, construit de manière collective entre éducateurs et assistants familiaux s'est élaboré sur la volonté de ces professionnels de pouvoir **réunir des enfants âgés de 5 à 8 ans**, bénéficiant d'une mesure d'assistance éducative, autour de temps conviviaux permettant des échanges spontanés autour de thèmes universels.

À l'aide d'outils spécifiques, les professionnels invitent les enfants à explorer les grands thèmes philosophiques du rapport à l'autre, de la différence, de la liberté, de l'art, de l'environnement et du temps.

Une initiation parfaite pour satisfaire la curiosité naturelle des plus jeunes enfants et pour les accompagner sur les grands questionnements de la vie.

Ainsi, les enfants pourront s'exprimer librement sur des thèmes choisis et les professionnels pourront les guider et les accompagner dans leur réflexion individuelle et leurs renvois collectifs.

Ce projet s'organise sur une fréquence mensuelle et engage les objectifs suivants :

- Favoriser l'expression
- Éveiller la curiosité
- Explorer des thèmes universels et partager nos propres interrogations avec nos pairs
- Développer l'écoute de la parole de l'autre et le respect des idées de chacun
- Favoriser une dynamique d'échanges collective.

Les enfants s'étonnent en permanence du monde qui les entoure et ont envie de tout comprendre. Ils posent des questions aux adultes au sujet de ce qu'ils vivent, de ce qu'ils voient, et il n'est pas toujours évident de leur répondre !

En cela, ce sont des apprentis philosophes qu'il est essentiel d'encourager et d'aiguiller dans leurs questionnements quotidiens. C'est de cette volonté qu'est né ce projet.

À la fois théorique et pratique, sérieux et original, ce projet a été imaginé pour amener à dialoguer avec nos plus jeunes et réfléchir ensemble aux grandes questions de la vie.

Au fil des réflexions, la lecture de contes philosophiques sera mis à jour, avec des commentaires partagés sur des citations de philosophes, mais aussi la création d'objets originaux et spécialement conçus comme des « miroirs » de la partie philosophique (attrape rêve, animal totem, carnet du cœur...).

Préparons-nous à de riches échanges d'intuitions, d'idées et de moments créatifs collectifs et partagés !

Julie HEINRICH, Céline BALAIA, Sandrine BOVA



POURQUOI JE RÊVE LA NUIT ?

QU'EST-CE QUE L'AMOUR ?

POURQUOI ON MEURT ?

QUELLE DIFFÉRENCES ENTRE UN ANIMAL ET UN HUMAIN ?

COMMENT EST NE LE MONDE ?

ÇA VEUT DIRE QUOI GRANDIR ?

AIMER LES FRITES, AIMER UN SPORT, ET AIMER QUELQU'UN C'EST PAREIL ?

PUIS JE ME SENTIR NORMAL SI LES AUTRES ME CONSIDÈRENT COMME ANORMAL ?



III.2.2.2 Groupe d'expressions parents et enfants



Un projet de groupes d'expressions à destination des parents dont les enfants bénéficient d'une mesure d'assistance éducative auprès du service de Placement familial spécialisé a vu le jour en février 2023, ainsi que, de manière séparée, le même projet mais cette fois ci, à destination des enfants bénéficiant d'une mesure d'assistance éducative auprès dudit service, initié par la directrice du pôle, Naima ELHADOUCHI, en lien étroit avec la demande légale de pouvoir proposer des espaces de paroles et de rencontres aux familles.

Ces deux projets, se sont élaborés sur la base du volontariat.

Les espaces de rencontres pour le groupe d'expressions ont été proposés à une dizaine de parents, ainsi qu'une dizaine d'enfants à partir de 10 ans.

Ces groupes de paroles et d'expressions se construisent dans le but de pouvoir dialoguer et échanger librement sur des thèmes comme :

- L'accompagnement auprès des familles
- Le soutien à la parentalité
- Les interventions éducatives
- Les modalités organisationnelles
- La communication
- Le fonctionnement interne du service de Placement familial spécialisé
- Les dysfonctionnements repérés
- Les points forts perçus
- Questions diverses

Ces rencontres se mettent en place dans des mesures de convivialité, proposant un petit déjeuner aux participants et rendant l'accueil chaleureux et propice aux échanges et aux discussions spontanées.

L'objectif permanent de ces groupes d'expression est de pouvoir progressivement identifier les difficultés pour les familles et pour les mineurs dans le cadre de notre accompagnement et d'entamer des réflexions collectives permettant d'améliorer et de construire, en lien avec leurs demandes et leurs observations, nos interventions auprès d'eux, au plus proche de leurs besoins.

Julie HEINRICH



IV. FONCTIONS SUPPORTS

IV.1. UNE SPÉCIFICITÉ DU PFS - LA FONCTION SECRÉTAIRE MINEUR

Chaque secrétaire a en charge des situations d'enfant, et des dossiers transverses.

Les secrétaires sont polyvalentes. Chacune travaille en binôme avec les référents éducatifs pour faciliter l'organisation, soutenir administrativement les travailleurs sociaux, fluidifier et simplifier le travail administratif-éducatif.

Les secrétaires mineurs soutiennent les accueillants familiaux dans le suivi des dossiers administratifs de la vie quotidienne de l'enfant : dossier scolaire, dossier de colonie de vacances, activités sportives...

Le dossier MDPH est géré par le référent et la secrétaire concernée.

- La constitution des dossiers des usagers et du classement
- La frappe de courriers, corrections de rapports/notes au JE
- La gestion du planning des assistants familiaux (congrés, présence enfants, relais, colonies...)
- L'établissement des contrats d'accueil
- La gestion des frais de déplacements des AF
- Le suivi des allocations versées aux AF
- La gestion du fichier mineurs, jeunes majeurs
- Les demandes auprès des services d'agrément
- L'organisation de la formation obligatoire (formation AF 60 h) et participation
- La tenue des statistiques
- La relation partenariale (CPAM, CAF, établissements scolaires...)

IV.2. SECRETARIAT AF

Le pôle secrétariat des assistants familiaux est composé de trois secrétaires :

- La secrétaire GRH AF, la secrétaire AF et la secrétaire de direction

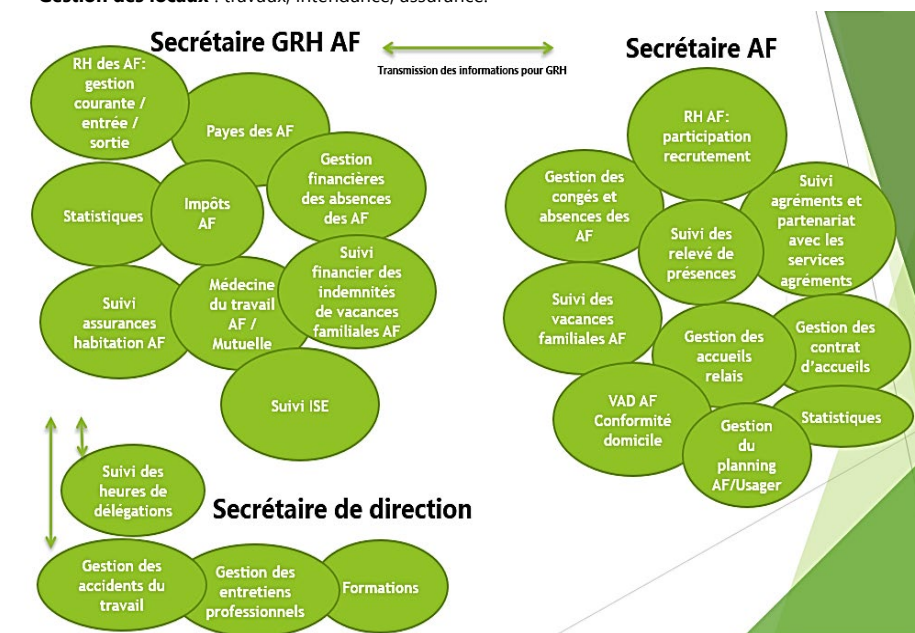
Les deux premières assurent :

- Gestion des payes et gestion RH dossiers AF
- Gestion administratives des embauches, période d'attente, sorties et arrêt de travail AF
- Gestion administratives prévoyance et retraite complémentaire
- Gestion financière des congés et absences AF (en lien avec secrétaire AF)
- Suivi des assurances habitation
- Gestion de la médecine du travail AF et la gestion de la mutuelle AF
- Suivi financier des indemnités de vacances familiales AF (en lien avec secrétaire AF)
- Gestion du versement des allocations mineurs/majeurs aux AF et point financier lors de changement de famille d'accueil ou de sortie du jeune confié (en lien avec secrétaire AF)
- Suivi des indemnités de sujétions exceptionnelles (en lien avec Référente Professionnelle AF)
- Gestion des congés et absences des AF
- Gestion du planning AF/ mineurs (DVH, VM, relais, formations).
- Gestion des accueil relais (en lien avec la directrice et l'équipe éducative).
- Gestion des contrats d'accueil.
- Suivi des agréments et partenariat avec les services agréments.
- Suivi des vacances familiales.
- Gestion des allocations mineurs (vêtements, argent de poche, rentrée scolaire, cadeaux de Noël...)
- VAD AF conformité domicile
- Participation à la procédure de recrutement des AF
- Participation aux réunions d'équipe éducatives et pluridisciplinaires

IV.3. SECRETARIAT DE DIRECTION

La secrétaire de direction est la collaboratrice directe de la Direction. Elle est chargée d'assurer son secrétariat et de l'assister dans la gestion et l'organisation administrative. Elle a plusieurs champs d'intervention :

- **Lien entre Direction/ Salariés/ Siège** : Suivi des dossiers de la direction, suivi des dossiers en lien avec le Siège, logistique réunion et évènement, suivi travaux des locaux, rapport d'activité, projet de service...
- **RH du personnel** : Recrutement, embauche, gestion courante de la vie salariale.
- **Formations** : du personnel et des assistants familiaux.
- **Parc automobile**
- **Informatique/Téléphonie**
- **Sécurité et instance de personnel** : Suivi DUER, CHSCT programmation, fiche entreprise annuelle, suivi registre sécurité et programmation RDV, droit d'expression : organisation et transmission à la direction et au siège.
- **Gestion des locaux** : travaux, intendance, assurance.



IV.4. COMPTABILITÉ

La comptable est rattachée hiérarchiquement au pôle comptable au Siège et assure :

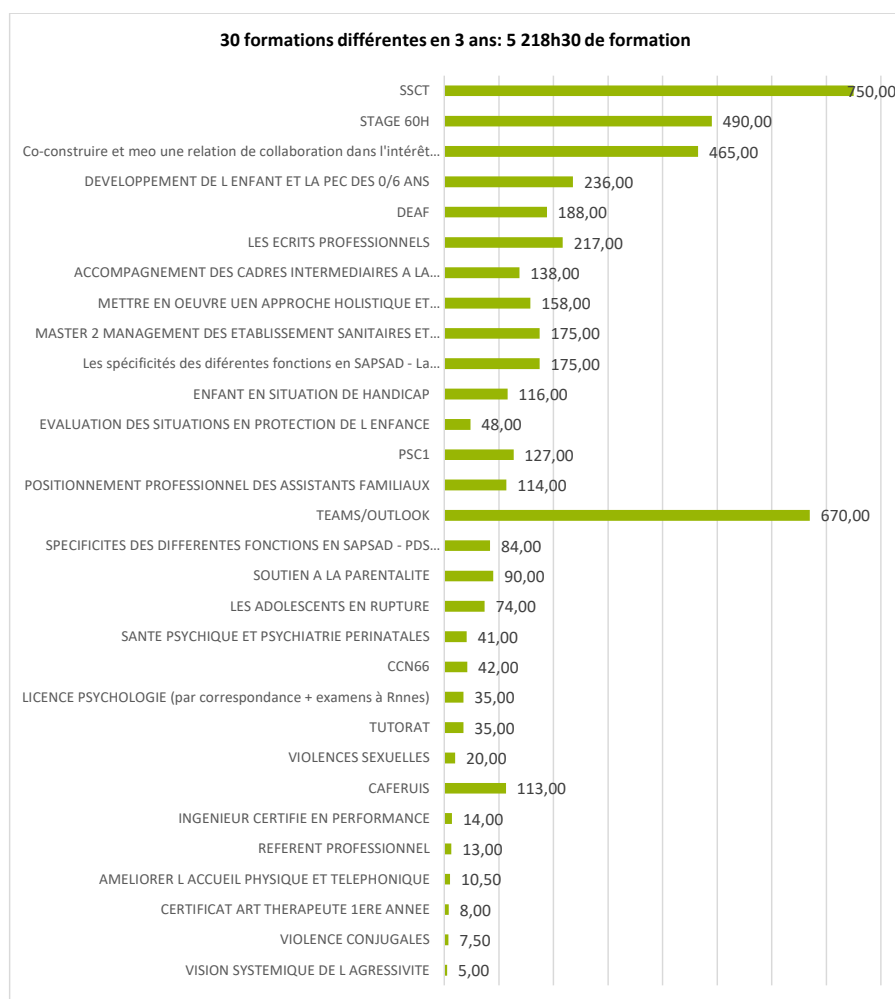
- Paiement factures de fonctionnement et enregistrements comptables // vérification
- Rapprochements bancaires et tableaux comptables
- Virement frais AF et mineurs
- Traitement éléments salaires et des frais de déplacements du personnel et élaboration des salaires, documents pôle emploi, certificat de travail, solde de tout compte, portabilité prévoyance du personnel.
- Traitement des IJ et suivi
- Soutien direction, équipe
- Budget et compte administratif

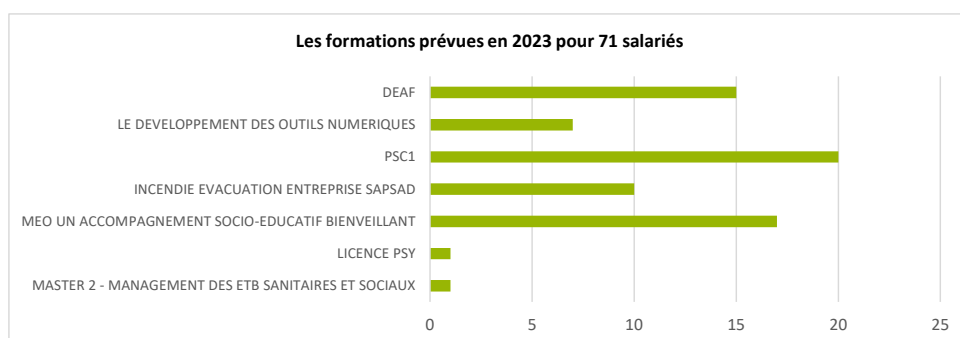
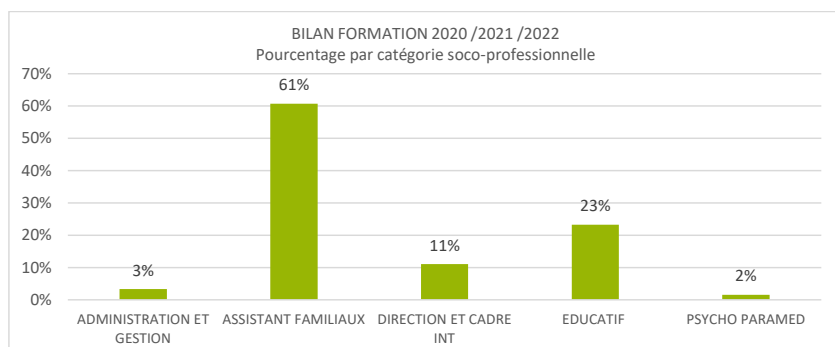
V. FORMATIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

V.1. UN SERVICE QUI DIVERSIFIE ET SOUTIENT L'OFFRE DE FORMATIONS

V.1.1. UNE DÉMARCHE CONTINUE DE FORMATION

Cette année le service s'est employé à faire profiter l'ensemble des professionnels de diverses formations, définies selon les besoins révélés et les attentes des équipes. Notons également la création d'une commission de formation ayant permis de mettre en avant des besoins en formation ou d'idées pouvant donner suite à l'élaboration de groupe de travail ou de thèmes à aborder pour les groupes déjà en place.



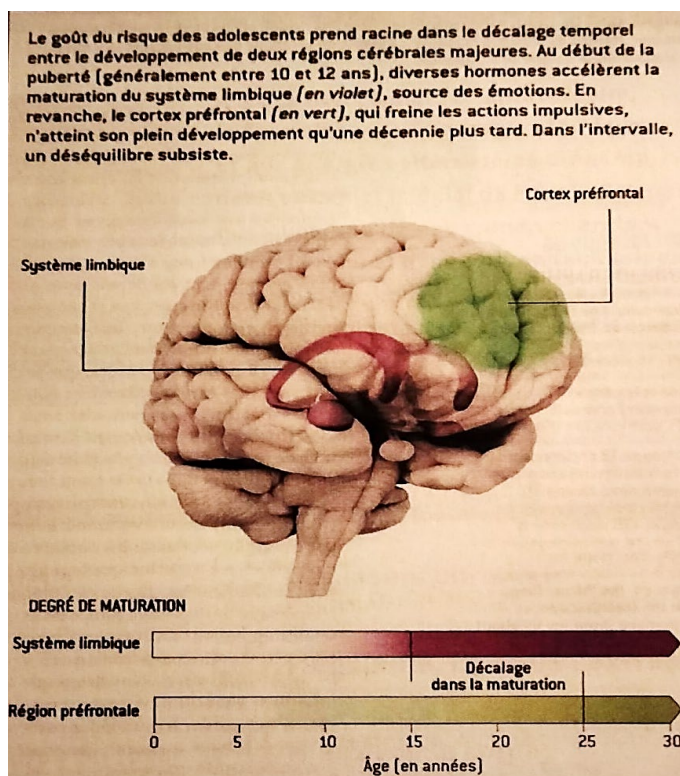


V.1.2. FOCUS SUR LA FORMATION « APPROCHE HOLISTIQUE ET INTÉGRATIVE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF »

Les éducateurs spécialisés et assistants familiaux ont bénéficié d'une formation sur trois journées, animée par Erica ESTEVAN, psychologue clinicienne et diplômée de l'EHESP, formatrice consultante et coach certifiée auprès des ESSMS, pour l'élaboration et la mise en œuvre des démarches de projets, d'évaluation, d'expertise, de coaching et de CODEV.

Cette formation a été co-construite avec les professionnels participants et s'est déroulée dans une dynamique de partage et d'interactions. Les thématiques abordées se sont orientées vers :

- Le repérage de la situation des enfants et des adolescents accompagnés : Comment fonctionne leur cerveau ? Comment les différentes zones cérébrales arrivent à maturation et quelles en sont les incidences en matière d'accompagnement ?
- L'établissement d'une relation d'accompagnement bienveillante : Comment établir une relation d'accompagnement équilibrée (les neurosciences sociales et la pédagogie Montessori) ? Quelles différences entre punition et sanction ? Comment coordonner les interventions des assistants familiaux avec celles des éducateurs ?
- L'appréhension des différentes formes de violences : Qu'est-ce qu'une agression sexuelle, un viol et une atteinte sexuelle qualifiés d'incestueux ? Que dit le droit ? Qu'est-ce qu'un traumatisme pour les neurosciences ? Comment se manifeste-t-il ? Quels en sont les implications dans la vie des enfants et des adolescents ?



Les trois journées qui se sont déroulées ont permis aux professionnels d'acquérir la capacité de comprendre les mécanismes de la vie émotionnelle des enfants et des adolescents, d'acquérir des connaissances sur le plan juridique et neuropsychologique en matière de violence et enfin de pouvoir ajuster la posture professionnelle et coordonner les interventions avec celles des différents acteurs qui gravitent autour de la situation de l'enfant.

La formation proposée s'est apparentée à une formation-action, prenant appui sur l'expérience des professionnels et des situations liées à leur contexte d'intervention, afin de favoriser une réflexion collective autour du développement neuropsychologique des enfants et des adolescents, de la notion d'accompagnement et des postures afférentes à cette notion.

À l'issue de la formation, les participants ont disposé d'outils, de méthodologies transférables à leur contexte d'intervention, pour pouvoir concevoir et mettre en œuvre un accompagnement adapté à la situation singulière des enfants et des adolescents. Construite autour d'exposés théoriques et méthodologiques, d'études de cas et de situations pratiques, cette formation a permis des méthodes interactives basées sur l'apprentissage coopératif.

Les professionnels qui ont participé à cette formation ont pu ainsi amorcer des réajustements en lien avec les apprentissages de cette formation et ouvrir leur champs des possibles dans leurs actions menées auprès des enfants et des adolescents.

« Toutes les graines que l'on plante sont possiblement de futurs champs de fleurs » Erica ESTEVAN



V.1.3. UN AFFINEMENT DES PRATIQUES DES ÉCRITS PROFESSIONNELS

Une formation concernant les écrits professionnels a été proposée aux référents éducatifs des services du SAPSAD – secteur Avignon et Carpentras, visites en présence d'un tiers et Placement familial spécialisé.

Cette formation a eu pour objectifs de pouvoir former et éclaircir les attendus des écrits professionnels ainsi que d'apporter une aide théorique à leur conception. Ainsi, il a été proposé de pouvoir travailler sur des trames de rapport et de note en s'appuyant sur des écrits déjà produits par les professionnels. Cet exercice a permis de déconstruire les styles d'écriture et de repérer les différentes méthodes de conception d'un écrit professionnel.

Plusieurs outils pédagogiques ont été soumis aux professionnels. C'est par ce biais qu'ils ont pu enrichir leurs pratiques en terme d'écrits professionnels et développer des méthodologies. Des questionnements sur le contexte : qui est impliqué, quels témoins, quel âge, quel lieu, quelle date, la nature de la mesure, les aspects particuliers de la situation ont été travaillés et approfondis.

Des perspectives de réflexions et de mises en forme sur les éléments déclencheurs des écrits, l'importance de la chronologie des faits, la manière de reprendre les paroles exactes prononcées (fonds et formes), les informations transmises, ont été alors élaborées.

De plus, des groupes de travail se sont construits afin de mener une réflexion collective sur les postures professionnelles et la manière dont celles-ci apparaissent dans les écrits, le récit précis des démarches effectuées, la nécessité d'accentuer les analyses et les hypothèses de travail en s'appuyant sur des méthodes spécifiques.

Cette formation sur les écrits professionnels a proposé de mener une réflexion perspicace sur les répercussions à l'endroit du lecteur, offrant alors aux professionnels une vision différente et permettant une prise de recul nécessaire concernant leur pratique d'écriture.

V.2. VERS UNE PROFESSIONNALISATION CONTINUE DU MÉTIER D'ASSISTANT FAMILIAL

V.2.1. LE GROUPE 1^{ER} ACCUEIL

A destination des Assistants familiaux et animé par la référente professionnelle, ce groupe se destine à l'endroit des professionnels ayant une expérience nouvelle en tant qu'AF. Les séances sont généralement scindées en deux parties.

La première permettant de faire un point sur l'évolution des accueils par un tout de table. En fonction des éléments donnés, une réflexion commune s'engage avec définition d'axes de travail ou de propositions tirés entre autres des expériences de chacun.

Dans un deuxième temps, et en lien avec un thème défini, les pratiques sont interrogées et confrontées.

Exemple de thèmes : actions à mettre en place pour aider au maintien du lien de l'enfant avec les parents, la communication avec le service, les attentes du juge des enfants, le positionnement professionnel, l'accompagnement au départ de l'enfant, etc.

Dans le cadre de ce groupe de travail, on observe une dynamique dans les interactions, une écoute respectueuse des uns et des autres (absence de jugement). On parvient à s'inscrire dans une réflexion commune et les expériences de chacun viennent nourrir les échanges.

Le rythme et l'organisation actuelle semble convenir et se poursuivra pour l'année 2023.



V.2.2. GROUPE DEAF

Ce groupe est mis en place pour soutenir les assistants familiaux qui suivent la formation DEAF.

Il s'organise par la mise en place de rencontres sur des thèmes définis par la référente professionnelle ou à la demande des salariés concernés et pouvant donner suite à une mobilisation individuelle ou de groupe (aides aux oraux, ou écrits ou autre).

Cette année nous avons travaillé ensemble les questions autour de l'ADVSEA et le fonctionnement des services qui composent l'association. Par ailleurs, nous avons repris des questions sorties les années précédents au DEAF. Nous nous sommes entraînés sur des questions diverses pour évaluer les connaissances acquises et le positionnement professionnel.

La référente professionnelle intervient en collaboration avec Mme ODENA en tant que jury pour oraux blancs.

Mobilisée pour la seconde fois en tant que jury DEAF, la référente professionnelle évoque « *une expérience qui s'avère très enrichissante et formatrice pour développer mes connaissances et compétences, et pouvoir conseiller et orienter au mieux les AF que j'accompagne sur la réalité des compétences à acquérir...* »

V.2.3. GROUPE 0-5 ANS

Ce groupe de parole est organisé en direction des Assistants Familiaux qui accueillent de jeunes enfants pour échanger sur leurs pratiques et vécu.

En effet, l'accompagnement des 0-5 ans nécessite une intervention particulière notamment au niveau du lien à mettre en place avec l'enfant et du positionnement envers le parent.

Durant cette année le groupe est animé et soutenu par la psychologue du service et la référente professionnelle. Chacun des participants se montre très participatif ce qui rend ce temps particulièrement riche. Les thèmes abordés sont différents d'une séance à l'autre. Nous restons dans cette dynamique d'échange et de mises en commun de nos expériences et observons à la fois des observations redondantes (comme la complexité de l'endormissement pour ces jeunes enfants) et d'autres plus à la marge qui amènent des observations pouvant aider l'AF à l'analyse et la prise de recul sur ce qu'il vit au quotidien.

V.2.4. GROUPE D'ÉCHANGE SUR LA FIN D'ACCUEIL

Il s'agissait de **pouvoir échanger autour de la séparation avec l'enfant (levée de placement)** et de pouvoir envisager ce changement au travers de différentes places : ce que vit l'enfant et ce que vit l'AF. Nous avons abordé différentes questions notamment sur les actions à mettre en place pour aider l'enfant à se préparer à la séparation, ou la manière d'organiser concrètement le départ (les « au revoir », les bagages, ce que l'on garde, etc.), la question du maintien du lien, etc.

Nous envisageons de reprogrammer ce groupe courant 2023 en le proposant aux AF concernés par cette question ou en voie de l'être.

V.2.5. TRAME DE RECUEILS DE SITUATION DE MALTRAITANCES

Il s'agissait de participer à **l'élaboration d'un outil dont l'objectif est de faire retour par écrits des propos tenus par l'enfant sur des éléments de maltraitance** qu'il a subi et du contexte au moment des révélations. Cette fiche permet de retranscrire les faits de la manière la plus exhaustive possible, objective et contextualisée. Cette étape est essentielle pour laisser trace des propos de l'enfant à un moment donné et pouvoir réfléchir au mieux aux suites à donner.

Cet outil a été validé par la direction et est désormais également disponible sur TEAMS ou à la demande.

Il a déjà été utilisé par certains AF.



V.2.6. ÉLABORATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Ce groupe de travail a permis la **réalisation de contrat d'utilisation du smartphone** (désormais accessible dans TEAMS), disponible pour tous les professionnels et définissant les règles à respecter pour l'utilisation du téléphone. Il permet :

- De pouvoir échanger de manière formelle avec le mineur sur les dérives possibles dans un cadre préventif (réseaux sociaux, appels, internet, etc.)
- De pouvoir accompagner l'assistant familial dans la gestion quotidienne du matériel en posant un cadre au niveau de l'institution sur lequel le professionnel peut s'appuyer.
- De favoriser une certaine équité entre les enfants en se basant sur un contrat commun et adapté à l'âge de chacun.
- D'instaurer un dialogue entre le ou les parent(s) et le service dans un cadre éducatif et de les responsabiliser concernant la gestion de l'utilisation des téléphones et accès à internet par les enfants.

V.2.7. ÉLABORATION DE LA CHARTE DES VALEURS

LE RESPECT

- **Diplomatie** : la communication doit rester objective et dans l'acceptation et la prise en considération de chaque professionnel. Tout jugement doit être à proscrire.
- **Altruisme** : les actions des professionnels doivent être engagées sans attente de bénéfice personnel.
- **Honnêteté** : qualité d'expression qui garantit une transparence dans les échanges, nécessaire quand elle tend à servir les intérêts des usagers et des professionnels.
- **Franchise** : elle doit être exercée en tenant compte des limites du secret professionnel défini par la loi.
- **Secret et/ou discrétion professionnel(le)** : cadres légal et moral qui doivent guider nos interventions afin de garantir la sécurité et l'intimité des personnes accueillies et de leurs familles.
- **Politesse** : formes de communication orale et écrite nécessaires à des échanges professionnels adaptés.

L'ÉCOUTE

- **Disponibilité** : assurer un contexte favorisant l'accueil de la parole de l'autre, ce qui implique parfois de différer l'échange.
- **Dialogue** : partage d'une réflexion commune, nécessité de l'ouverture des débats.
- **Considération** :
 - Ne pas banaliser ou minimiser les dires de l'autre, en les accueillant, en les prenant en compte et en tentant d'y apporter une réponse.
 - Accepter les silences, que l'autre ne souhaite ou ne puisse pas s'exprimer.
 - Être attentif à la communication non verbale (émotions, productions graphiques, symptômes).
 - Prendre en compte les compétences et l'expertise de chacun.

TOLÉRANCE / BIENVEILLANCE

- **L'altérité** : les différences (religion, sexualité, situation familiale, maladie, handicap...) doivent être respectées et accueillies avec neutralité.
- **Empathie** : accueillir et reconnaître les émotions de l'autre dans une juste distance professionnelle.
- **Représentation** : quelle que soit la situation rencontrée et quels que soient nos ressentis, tout jugement ne peut être exprimé. L'équipe pluridisciplinaire peut permettre d'accompagner une posture professionnelle bienveillante.
- **Solidarité** : l'entraide et le soutien entre tous s'inscrivent dans les valeurs du travail social.



VI. CONCLUSION

L'année 2022 a été dense. Le projet de service finalisé en 2021 nous a permis de définir une identité et une trajectoire.

Aujourd'hui nous pouvons nous ouvrir vers de nouveaux projets et d'autres perspectives se dégagent pour l'année 2023 :

- Continuer le recrutement, la formation et la dynamique des assistants familiaux
- Réfléchir avec le Conseil départemental à développer un accueil familial avec des places ASE et des places hors département
- Soutenir le parcours et suivi de santé de chaque enfant
- Développer les outils et réflexions vers un accompagnement à l'autonomie dès 16 ans
- Renforcer le projet partenarial avec la PJJ et recruter un assistant familial PJJ

Le 06/03/2023

Naima ELHADOUCHI
Directrice du Pôle Soutien Familial